**CONDITIONS GENERALES**

**Conditions de réservation**

Les moyens de payements acceptées sont : PayPal, Visa, Eurocard/Mastercard, American Express, Twint et PostCard

**Conditions de réservation spécifiques aux forfaits hôteliers de la FGT&C**

Le paiement de votre réservation s’effectue directement auprès de la FGT&C par le biais de votre carte de crédit. Le montant payé inclut toute prestation contenue dans le forfait. Toute prestation supplémentaire est à régler directement à l’hôtel lors du départ. Chaque modification ou annulation doit être annoncée auprès de la FGT&C uniquement.

Des frais de CHF 50.00 seront perçus pour toute modification ou annulation effectuée à partir du jour de la réservation jusqu’à 3 jours ouvrable précédant votre arrivée. Passé ce délai, et selon les conditions de l’hôtel, le montant total de la prestation pourra être retenu ou partiellement remboursé.

**Conditions d’achat et d’utilisation du Geneva City Pass**

Le paiement se fait par carte de crédit directement auprès de la FGT&C. L’achat est définitif et ne peut pas être annulé. Aucun remboursement ne pourra être effectué. Les prix incluent la TVA.

La carte donne accès aux prestations du Geneva City Pass listées dans la brochure qui l’accompagne. Elle doit être présentée lors de son utilisation. Chaque prestation ne peut être utilisée qu’une fois. Offre non-cumulable avec d’autres réductions. Cette carte donne également accès gratuitement aux transports publics sur l’ensemble de l’offre unireso Tout Genève (zone 10) en 2e classe. Elle est à présenter en cas de contrôle; une pièce d’identité peut être exigée. Elle est personnelle, non transmissible et valable que dûment remplie pour la durée inscrite sur la carte. Ne peut être ni remboursée ni remplacée.

**Conditions de réservation spécifiques aux produits touristiques**

Nous demandons un pré-paiement lors de la réservation. Pas de remboursement en cas d'annulation sauf si le prestataire annule la prestation en cas de force majeur.

**Conditions de l’impression à domicile**

La taille d'impression du Geneva City Pass doit être de 100% (aucune réduction de taille). Il doit être imprimé sur papier blanc. Il est interdit de modifier la taille de l’impression. Le Geneva City Pass maculé ou partiellement imprimé n’est pas accepté.

Pour imprimer le Geneva City Pass veuillez exclusivement utiliser une imprimante laser ou à jet d’encre d'une résolution minimale de 600 dpi. Le Geneva City Pass imprimé ou photocopié par fax ou tout autre appareil est considéré comme non valide.